



Assemblée communale ordinaire du 1^{er} décembre 2015

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 94 citoyennes et citoyens, dont 2 arrivés après la validation du procès-verbal.
3 personnes sans droit de vote.

Mardi 1^{er} décembre 2015, 20h00

M. Jean-Marc Piguet, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement du budget 2016 et formule les salutations d'usage aux personnes présentes.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur table 1 et table du Conseil communal : Charles Brodard

Scrutateur table 2 : Marc Schneider

Scrutateur table 3 : Caroline Favre

Scrutateur table 4 : Marianne Monney

Après cette procédure, le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et des scrutateurs est valablement constitué. M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant ces cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs. Les personnes qui désirent le scrutin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 47 du 20 novembre 2015.

Le tractanda suivant est proposé. Les documents d'usage ont été déposés à l'administration communale et sur le site internet où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. M. le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

Tractanda

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2015
2. Budget 2016 du Foyer St-Joseph
 - g) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - h) rapport et préavis de la commission financière
 - i) approbation
3. Budget communal 2016
 - i) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - j) rapport et préavis de la commission financière
 - k) modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 67.9 à 80% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 67.9 à 80% de l'impôt cantonal de base.
 - l) vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Renouvellement de l'organe de révision des comptes communaux 2016-2018
5. Approbation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées
6. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (fusion du CSPI Sâles-Vaulruz et du CSP Vuadens)



1. Ordre public

Charges CHF 90'227.00

Produits CHF 38'000.00

10. *Protection juridique* : la nouvelle loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure professionnelle de curatelle. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offrent ce service en commun, qui est basé à l'ancienne poste de Vaulruz. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de CHF 38'462.00 pour 2016, en légère diminution.

14. *Police du feu* : Le CSPI, dont la comptabilité est externe, équilibre les charges et produits. Le montant tient compte de la fusion avec le CSP de Vuadens et de la baisse de la taxe qui en résulte.

15. *Militaire* : CHF 3'650.- participation au stand de tir (Fr. 2.50 par habitant).

16. *Protection civile* : CHF 5'565.10 en charges pour la participation à la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC. Les contributions de remplacement des abris PC n'apparaissent plus en produits car versées directement au nouveau fond cantonal.

17. *Protection de la population* : CHF 4'000.00 pour la participation à l'ORCOC intercommunal toujours en plein travail.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'634'745.00

Produits CHF 75'526.00

Il s'agit d'une prestation liée c'est-à-dire que le canton facture en fonction de la population légale. On constate une baisse provisoire des charges, liées à la nouvelle loi scolaire et sa mise en route échelonnée.

20. *École enfantine* : CHF 112'864.00 participation aux dépenses cantonales (charges liées).

21. *Cycle scolaire obligatoire* : CHF 1'023'477.00 participation aux dépenses cantonales (charges liées), aux activités et fournitures scolaires.

22. *Écoles spécialisées* : CHF 235'576.00 contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. *Formation professionnelle* : CHF 40'000.00 participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : CHF 222'828.00 pour les salaires des concierges des écoles, bureau RE, achat fournitures scolaires et maintenance informatique. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus et budgétés. Les produits de CHF 75'526.00 sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 279'973.00

Produits CHF 20'442.00

30. *Culture* : CHF 43'725.00 pour la participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune (en forte hausse pour 2016) et dons aux sociétés locales.

34. *Centre sportif* : CHF 214'193.00 pour la conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien (avec l'engagement d'un concierge à 50%) et prise en compte des intérêts de la construction de la salle polyvalente. En produits CHF 19'942.00, la location estimée de la nouvelle salle.

35. *Autres loisirs* : CHF 22'055.00 pour la bibliothèque, passeport vacances, auxquels vient se rajouter la participation communale à la régionalisation des sports, votée en assemblée communale du 23 avril 2014 (CHF 16'055.00).

4. Santé

Charges CHF 523'935.00

Produits CHF 20'000.00



79. *Aménagement du territoire* : Essentiellement la participation à l'ARG pour CHF 30'700.00, les amortissements des coûts de notre PAL, les frais d'urbaniste et permis de construire.

8. Economie

Charges CHF 21'046.00

Produits CHF 35'024.00

80. *Agriculture* : CHF 150.00, paiement et remboursement des diminutions aires agricoles.

81. *Forêts* : la part au bénéfice 2016 du Triage forestier est prévue à hauteur de CHF 14'426.00 (en diminution).

83. *Tourisme* : CHF 4'355.00 de cotisation ATG (Association Tourisme de la Gruyère).

84. *Scierie* : CHF 16'381.00 en charges pour les frais de conciergerie et d'entretien ainsi que la construction d'un abri sur le foyer extérieur. CHF 20'598.00 en produits pour la location estimée.

9. Finances et impôts

Charges CHF 490'708.00

Produits CHF 4'424'263.00

90. *Impôts* : L'impôt sur les personnes physiques et morales tient compte de l'augmentation d'impôt de 67.9% à 80%.

Personnes physiques : CHF 2'752'000.00

Personnes morales : CHF 258'000.00 (en diminution de plus de CHF 30'000.00 malgré la hausse d'impôt)

Contribution immobilière : CHF 190'000.00

Impôts sur les véhicules : CHF 109'000.00

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : CHF 307'903.00 montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. En 2016, nouvelle diminution par rapport à 2015 (CHF -18'493.00).

94. *Gérance fortunes et dettes* :

En charges : Frais de compte, intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 344'049.00 et charges et entretiens des immeubles de la commune pour CHF 121'069.00.

En produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 341'267.00, loyers et charges des immeubles pour CHF 239'195.00 et parchets communaux pour CHF 71'500.00.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2016 prévoit un bénéfice estimé de CHF 161'008.10, grâce à l'augmentation d'impôt.

Budget d'investissement 2016

2. Enseignement et formation

CHF 103'000.00 qui correspond au report du solde de l'investissement pour la mise aux normes des chauffages et citernes des bâtiments scolaires (CHF 125'000.00 voté au printemps 2015).

CHF 14'000.00 qui correspond au report du solde de l'investissement pour la réfection de l'école de Maules (CHF 84'000.00 voté en 2015) pour le solde des travaux.

6. Transports et communications

Report du solde d'investissement de CHF 650'000.00 voté le 29 avril 2014 pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales.

7. Environnement



Les raisons par dicastères :

| | |
|-----------------------|---|
| 0. Administration | + CHF 45'000.00 (augmentation EPT, engagement apprentie et paliers) |
| 1. Ordre public | + CHF 41'000.00 (tuteurs) |
| 2. Enseignement | + CHF 107'000.00 (écoles primaires, CO, CO2 et formation professionnelle) |
| 3. Culture | + CHF 132'000.00 (salle polyvalente et régionalisation des sports) |
| 4. Santé | + CHF 45'000.00 (homes et soins ambulatoires) |
| 5. Social | + CHF 163'000.00 (petite enfance, invalidité et service social) |
| 6. Transport | + CHF 64'000.00 (trafic régional et routes) |
| 7. Environnement | stable, les différents postes de ce dicastère s'équilibre selon la loi |
| 8. Economie | - CHF 4'000.00 (trilage forestier) |
| 9. Finances et impôts | - CHF 172'000.00 (diminution des impôts, recette 2 ^{ème} EE, péréquation financière) |

Il n'est plus question de parler de mise en réserves et d'amortissements extraordinaires. La version économique du budget bouclait sur une perte de CHF 230'355.00. L'excédent de charges était de CHF 5.06% au-dessus de la limite légale de 5%.

Comme indiqué lors des deux dernières présentations des planifications financières ainsi que des comptes 2015, seule une augmentation à 0.80 ct du coefficient d'impôt permet de rétablir la situation à plus ou moins long terme. Une analyse poussée a été faite par le Conseil communal.

Présentation de la situation actuelle

Actuellement, sur un total de 868 contribuables, 114 contribuables paient le 50% et 754 contribuables paient le solde.

- La cote moyenne cantonale pour le district de la Gruyère est de CHF 4'127.00
- La cote moyenne à Sâles est de CHF 3'652.00

La commune de Sâles se trouve dans le dernier tiers du district.

Alors que la moyenne de coefficient d'impôt du district est de 0.811 ct avant les augmentations prévues, la situation de Sâles avec une faible cote multipliée par un coefficient le plus bas du district amène à une situation intenable. La majorité des charges liées étant calculée en fonction du nombre d'habitants.

L'augmentation d'impôt est importante et n'a pas été décidée à la légère. Le Conseil communal a fait tout son possible pour maintenir un taux très bas le plus longtemps possible. Plusieurs variantes ont été étudiées et ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le bulletin communal.

Une augmentation à 0.758 ct permet d'atteindre provisoirement l'équilibre en prévoyant des entretiens. L'augmentation à 0.80 ct permet une faible marge pour faire face à la diminution des produits et des nouvelles charges imposées.

M. le Syndic remercie M. Hassler pour cette présentation. Cette proposition de hausse d'impôt a été discutée et analysée avec la commission financière. La parole est donnée à M. Jacques Pasquier, président de la commission financière pour son préavis.

Préavis de la commission financière

Vu la situation devant les charges et les recettes prévues, on constate que la hausse d'impôt est inévitable. Les citoyens ont pu profiter durant plusieurs années d'une fiscalité très favorable et bénéficient d'infrastructures intéressantes et d'un parc immobilier en bon état et rentable. Une hausse d'impôt plus faible ne permet pas de compenser la perte prévisible sur 2015 et serait certainement suivie d'une nouvelle hausse à court terme. C'est pourquoi, la commission financière soutient entièrement la proposition du Conseil communal avec une hausse d'impôt à 80%.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Syndic souhaite présenter encore quelques chiffres pour les personnes qui n'avaient malheureusement pas pu être présentes lors de l'assemblée communale extraordinaire du 3 juillet 2012 lors du vote pour la construction de la salle polyvalente.



d'être prudents et est nécessaire vis-à-vis des bâtiments, de l'entretien et du financement des différents projets à venir.

Sébastien Frossard : Je suis conscient qu'il faut une augmentation d'impôt, je propose de couper la poire en deux et d'augmenter les impôts à 75.8%.

Claude Seydoux : Comme on a repoussé l'année passée on ne peut pas revenir en arrière, mais Bumotec vous savez depuis longtemps qu'ils allaient s'en aller, je ne pense pas qu'il y a six mois qu'on est au courant. Donc déjà, pourquoi on a repoussé l'année passée au lieu de dire on augmente gentiment. Puis après on peut voir les choses d'une manière pessimiste, Bumotec s'en va, c'est clair que ça fait un trou, mais maintenant on ne sait pas la suite est-ce que ça va être juste des locaux de stockage qui ne vont rien rapporter ou alors une entreprise qui va racheter, on en sait rien. Pourquoi ne pas aller par étape histoire de voir comment ça va évoluer.

Nicolas Hassler : Bumotec n'est pas pressé de vendre même si les locaux restent vides pendant quelques années. Leur bâtiment est amorti.

Claude Seydoux : Pourquoi on n'a pas anticipé avant et pourquoi on fait tout en même temps.

Jean-Marc Piguet : Car jusqu'à maintenant nous avons fait des exercices bénéficiaires et que nous ne voulons pas augmenter les impôts dans ce cas là.

Victor Borcard : Alors attendons de voir le résultat 2015.

Jen-Marc Piguet : On doit faire le budget aujourd'hui et non demain, les comptes 2015 ne seront pas bénéficiaires.

Nicolas Hassler : D'après les montants déjà en notre possession pour 2015, ça correspond à ce qu'on avait prévu, au niveau des produits nous n'aurons pas de grosses surprises. Par contre au niveau des charges, nous allons recevoir les factures pour les charges liées selon les montants mis au budget 2015.

Lucien Menoud : Couper la poire en deux ne me déplairait pas trop surtout face à ces incertitudes et quand même aussi face à la part du plan quinquennal d'entretien du réseau routier qui coûte et qui dans trois ans va tomber. Finalement on est tout près de rejoindre un équilibre en augmentant à 75.8%.

Nicolas Hassler : Le plan quinquennal d'entretien du réseau routier est un investissement et dans trois ans il y aura les charges supplémentaires de l'amortissement obligatoire.

Serge Pasquier : Si le Conseil communal a pensé à une éventuelle augmentation de la contribution immobilière, est-ce que la commune a calculé un montant si par hasard l'augmentation d'impôt ne passe pas ?

Nicolas Hassler : Actuellement nous sommes à CHF 190'000.00 avec un taux à 1.3% donc en faisant le ratio, si on l'augmente de 1.3%, ça fait un montant de CHF 190'000.00 de plus.

Victor Borcard : Je me permets de dire à ce Monsieur que la contribution immobilière augmente d'office car l'Etat a augmenté les valeurs fiscales de tous nos bâtiments d'environ 10%.

Jean-Marc Piguet : Avant de d'envisager une autre variante, selon la loi, l'assemblée doit voter d'abord la modification du taux à 80%. Je vous propose de passer au vote.

Vote de la modification du coefficient d'impôt de 67.9% à 80%

Acceptez-vous la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 67.9% à 80% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 67.9% à 80% de l'impôt cantonal de base ?

L'assemblée approuve cette augmentation d'impôt, à main levée, à raison de 47 oui, 32 non, et 7 abstentions.

Approbation du budget de fonctionnement 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le budget de fonctionnement 2016 est approuvé à main levée, à raison de 71 oui, 14 non et 3 abstentions.

Approbation du budget d'investissement 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le budget d'investissement 2016 est approuvé à main levée, à raison de 83 oui, aucun non et 2 abstentions.

Remarque complémentaire

Fabienne Dénervaud : J'aimerais savoir les chiffres exactement qui a voté pour, contre et abstentions car c'est chaque fois un autre total.

Jean-Marc Piguet : Pour l'augmentation d'impôt : 47 oui, 32 non et 7 abstentions = 86 voix.



Art. 42 c) Taxe de base annuelle

¹ La taxe de base annuelle sert à couvrir :

- a) les frais fixes (amortissement des dettes, intérêts) et ensuite le maintien de la valeur des installations d'évacuation et d'épuration des eaux ;
- b) les coûts pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux (équipement de base) à réaliser selon le PGEE.

Art. 43 d) Taxe d'exploitation

La taxe d'exploitation sert au financement des frais d'exploitation et d'entretien des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux.

Outre le règlement-type, l'Etat a créé un formulaire de calcul des taxes qui est le seul approuvé. Il tient compte des charges annuelles actuelles (entretien du réseau communal et intercommunal, charges de la STEP, investissements prévus selon le PGEE) et de la valeur des installations afin de mettre en réserve les montants nécessaires à son remplacement à terme.

Le Conseil communal a cherché au maximum, dans les limites de ce formulaire, de diminuer la taxe relative au terrain et de la reporter au maximum sur la consommation d'eau (principe du pollueur-payeur).

Taxes de raccordement et charge de préférence

Taxe de raccordement = Taxe unique lors de l'aménagement d'une parcelle et son raccordement au réseau d'eau usées.

Elle passe de CHF 18.00 par m² indicé à CHF 13.50 (mais avec le nouvel indice IBUS) et de CHF 3'500.00 par UL à CHF 875.00 par EH.

L'UL correspondait à une habitation, alors que l'EH correspond à un habitant selon l'annexe du règlement dans la majorité des cas.

L'EH diffère pour les écoles (au nombre d'élèves), les bâtiments publics, les laiteries, les bâtiments commerciaux, etc.

La charge de préférence est la part de cette taxe de raccordement qui est perçue dès qu'une parcelle est mise en zone constructible et raccordable. Elle est déduite de la taxe de raccordement finale.

Taxes de base

La taxe de base annuelle est décomposée en deux parties :

- a) Taxe selon la surface en m² indicé de la parcelle. En tenant compte du nouvel indice (IBUS), la taxe passe de 40 cts à 17 cts, ce qui correspond à une baisse de 15%.
- b) Taxe par ménage (UL) qui devient une taxe par habitant (EH).

La loi fédérale sur les eaux introduit une nouvelle taxe dès le 1^{er} janvier 2016 de CHF 9.00 par habitant afin de permettre à toutes les STEP de Suisse de traiter les micropolluants, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Taxe d'exploitation

Et enfin la taxe annuelle d'exploitation qui est augmentée en contrepartie d'environ 10% (de CHF 1.40 à CHF 1.55 par m³ d'eau consommée)

Afin de bien comprendre le calcul de ces taxes, trois exemples représentatifs de la commune sont présentés.

Ouverture à la discussion

Annick Pasquier : Les familles taxent plus ?

Jean-Marc Piguet : Oui c'est à cause de cette taxe sur les micropolluants qui est facturée par équivalent-habitant.

Samuel Menoud : J'ai une question à propos de cette taxe, ils vont en faire quelque chose ?

Jean-Marc Piguet : Oui ils vont en faire un pot commun et distribuer aux STEP pour s'équiper afin d'éliminer les micropolluants.



Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs années. Les cinq derniers comptes bouclés à savoir 2010 à 2014 servent de base. Le but de la planification financière est de déterminer dans quelle mesure le compte de fonctionnement est à même de couvrir les coûts induits par de nouveaux investissements ou de nouvelles tâches.

Les modifications législatives cantonales décidées au niveau de Grand Conseil peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur les finances communales.

Afin de se rappeler les investissements votés et découvrir les projets d'investissements, il y a lieu d'effectuer un bref état des lieux.

Investissements votés en assemblée du 29.04.2014 : Plan quinquennal des routes CHF 973'000.00

C'est le seul investissement en cours et pour lequel les charges induites d'intérêts et d'amortissements n'ont pas encore été intégrées. Il a déjà été tenu compte de toutes les charges découlant des autres investissements votés dans le budget 2016 et le plan financier pour les années suivantes.

Dans le cadre de la planification financière 2016-2020, le Conseil communal a validé un programme d'investissements. Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets qui seront présentés et votés en assemblées communales, ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales.

- Crédit complémentaire pour l'assainissement des chauffages
- Projet de trottoir à Romanens (quartier au chemin de la Grotte)
- Création d'un studio à l'école de Romanens
- Réaffectation de l'aire de jeux de la cours d'école de Sâles
- Nouveaux locaux pour la voirie

Le programme d'investissements a également comme objectif de faire réfléchir sur les priorités que l'exécutif souhaite présenter à plus ou moins long terme à l'assemblée communale. A ce jour, ces projets sont plus ou moins aboutis.

La synthèse du plan financier permet de déterminer la marge nette d'autofinancement (MNA), il s'agit d'estimations. Pour ce faire il est préconisé de procéder à une estimation prudente des revenus et une estimation réaliste des charges. Alors que les charges augmentent d'une moyenne de 5%, les recettes prévues n'augmentent que de 3%. Il en résulte une impasse dans laquelle toutes les communes vont être confrontées.

Un petit peu de théorie pour essayer d'y voir un peu plus clair.

Qu'est-ce que la MNA ? Et à quoi cela sert de la calculer ?

La MNA, c'est la différence entre les entrées d'argent et les sorties d'argent ./. les amortissements obligatoires déterminés par le Service des communes.

Chaque investissement voté et qui n'est pas financé par des réserves, fait l'objet d'une autorisation de financement. Cette autorisation implique des amortissements obligatoires calculés et imposés par le Service des communes. Aucun amortissement obligatoire conséquent n'arrive à échéance avant 10 à 12 ans permettant d'inverser la tendance.

En cas de MNA négative, on diminue notre fortune.

En cas de MNA positive, on augmente la fortune.

En l'état actuel, nous constatons que l'intégration du programme d'investissements 2016-2020 dans le budget de fonctionnement fait apparaître un manque d'autofinancement, soit une diminution de la fortune dès 2018.

Raison pour laquelle, le Conseil communal vous a proposé une augmentation plus importante que celle nécessaire à obtenir simplement l'équilibre pour 2016.



COMMUNE DE SÂLES

1625 SÂLES

Jean-Marc Piguet : Les désherbants sont devenus interdits. Nous prenons note et nous verrons ce qui est possible de faire.

Sébastien Frossard : Sur le plan financier c'était marqué création d'un studio à l'école de Romanens, c'est où exactement ?

Jean-Marc Piguet : Il s'agit de l'ancien bureau communal et salle du Conseil qui peut facilement se transformer en studio.

Marie-Josée Brodard : Le trottoir au chemin de la Grotte se situera où ?

Jean-Marc Piguet : C'est le long de la route de Romanens entre les habitations de Mme et M. Suard et Mme et M. Droux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 22h04 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic



La secrétaire